



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Enseignement obligatoire  
**Etablissement primaire Meyrin-Monthoux / Meyrin-Village**

# MEMENTO 2014 - 2015



## ETABLISSEMENT PRIMAIRE

## MEYRIN-MONTHOUX / MEYRIN-VILLAGE





## 1. Direction et Administration

Directrice: **Mme Karolina MUGOSA**  
rue Virginio-Malnati 44  
1217 Meyrin

Téléphone: 022-785.33.58 (Meyrin-Monthoux)  
022-782.76.07 (Meyrin-Village)

Courriel: [karolina.mugosa@edu.ge.ch](mailto:karolina.mugosa@edu.ge.ch)

Secrétariat: **Mme Marie-Claude MILANESE**  
Rue Virginio-Malnati 44  
1217 Meyrin

Téléphone 022-785.33.59  
Courriel [marie-claude.milanese@edu.ge.ch](mailto:marie-claude.milanese@edu.ge.ch)

Site internet [www.etablisements-scolaires-meyrin.ch](http://www.etablisements-scolaires-meyrin.ch)

Blog <http://sem.unige.ch/wp/meyrin-village>

Mme Karolina Mugosa est la directrice de l'établissement Meyrin-Monthoux / Meyrin-Village. Rattachée à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), elle a pour mission de mettre en œuvre les conditions d'une formation des élèves efficace et équitable. Elle est donc responsable du fonctionnement et de l'évolution de son établissement dans le domaine de l'enseignement, du suivi collégial des élèves, de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative, des relations, collaborations et communications, en fonction des objectifs pédagogiques du projet d'établissement.

## 2. Corps enseignant de l'établissement scolaire

### Maîtresses référentes

Les maîtresses référentes, **Mme Danièle Chazaud** (pour l'école de Meyrin-Monthoux) et **Mme Anne-Sophie Landry** (pour l'école de Meyrin-Village), collaborent avec la directrice d'établissement pour des activités complémentaires liées à l'organisation de l'établissement. Elles sont les personnes de référence de l'établissement en l'absence de la directrice.

#### Ecole de Meyrin-Monthoux

Adresse: Rue Virginio-Malnati 44  
1217 Meyrin

Téléphone: 022-785.33.57

Fax: 022-785.33.51

<b>Cycle élémentaire (CE)</b>	1P	Mme Tannya Landerer
	1P/2P	Mme Monique Junod
	2P	Mme Danièle Chazaud
	3P	Mme Marie-Christine Moresino
	3P/4P	Mmes Diane Righèle/Christine Martak Fino
	4P	Mmes Michèle Vetter/Annick Mottier

**Enseignante chargée du soutien pédagogique (ECSP)** Mme Annick Mottier

Adresse: Avenue de Vaudagne 6  
1217 Meyrin  
Téléphone: 022-782.30.42  
Fax: 022-782.30.42

**Cycle élémentaire (CE)**

1P	Mmes Marie-Hélène Althaus/Carole Pensis
2P	Mmes Melissa Finocchio/Layla Buchs Rodriguez
3P	Mmes Valérie Wagneur/Carole Pensis
3P/4P	Mmes Diane Poncet/Valérie Wagneur
4P	Mme Nathalie Khedher

**Cycle moyen (CM)**

5P	Mme Marie-José Andres
5P	Mme Sabrina Cerutti
5P	Mmes Nathalie Grand Dunoyer/Marie Bossert
6P	Mme Manuela Ghilardi Gaio
6P	Mme Mélanie Somma
6P	Mme Brigitte Giger
7P	M. Fabrice Petignat
7P	M. Pascal Guyot
7P	M. Damien Curvaia
8P	Mme Isabelle Schelling
8P	Mme Audrey Périsset
8P	Mme Anne-Sophie Landry

**Enseignant complémentaire** M. Vincent Koymans

**Enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP)**

Mme Céline Béchet
Mme Diane Righel
M. Vincent Koymans

**Les enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP)** permettent d'augmenter les forces du corps enseignant de l'école. Ils sont détachés de la charge d'une classe pour:

- mettre en place les mesures d'accompagnement, au cours du premier trimestre, en collaboration avec le-la titulaire;
- apporter du soutien aux élèves en difficulté d'apprentissage, une prise en charge hors de la classe par petits groupes, ou une aide au sein de la classe;
- participer au suivi collégial du parcours des élèves (évaluations et décisions concernant les élèves avec lesquels ils ont travaillé);
- Apporter une aide particulière aux élèves ne parlant pas ou peu français (en complément des classes d'accueil), plus particulièrement en 1P et 2P;
- développer des pratiques de différenciation.

**Les enseignants chargés de la classe d'accueil** augmentent également les forces du corps enseignant de l'établissement afin de:

- répondre aux besoins des élèves arrivant dans le canton en leur offrant des soutiens spécifiques, notamment pour l'apprentissage du français;
- suivre leur progression en vue d'une intégration complète dans une classe ordinaire.

Les classes d'accueil pour les élèves de Meyrin sont regroupées dans les écoles de Bellavista et de Champs-Frêchets.

***Maîtres-ses de disciplines artistiques et sportives pour l'établissement***

Education musicale et rythmique:	Mme Annalisa Stagliano
Arts visuels:	Mme Céline Pradervand
Education physique:	M. Stéphane Adam
	M. Saverio Lamenta

Les maîtres-ses de disciplines artistiques et sportives (MDAS) complètent l'enseignement dispensé par le-la titulaire de classe dans ses disciplines. Ils/elles privilégient un climat dans lequel l'élève peut s'exprimer, matérialiser un projet et approcher divers univers: corporel, musical, artistique (gymnastique, psychomotricité, musique, rythmique, expression plastique). Par leur enseignement, ils/elles favorisent l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et participent activement au suivi des élèves.

### 3. Infirmière scolaire et formateur en promotion et éducation à la santé

L'**infirmière scolaire** de l'établissement, **Mme Maude Rousset-Bertherin** est à la disposition des enfants et des familles pour toutes questions qui concernent la santé. Employée du service de santé de l'enfance et de la jeunesse elle est soumise au secret médical.

En collaboration avec les partenaires de l'école, elle veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire des enfants porteurs de maladie chronique et/ou de handicap.

Une visite de santé d'entrée en scolarité est prévue pour tous les élèves, au plus tard en 2P, ainsi que pour tous les nouveaux arrivants. Le but de cette visite est de créer un contact avec les parents, de parler ensemble de l'enfant, de son adaptation à la vie scolaire et d'aborder différents aspects de la santé, tels que l'alimentation, le sommeil, les activités extrascolaires.

L'infirmière rencontre les enfants selon les besoins tout au long de leur scolarité. Suite à ces visites, elle peut être amenée à prendre contact avec les familles si nécessaire.

Elle peut également intervenir en classe sur un thème concernant la santé

L'infirmière est présente dans chaque école selon les horaires suivants:

**Ecole de Meyrin-Monthoux:** le mardi matin, une semaine sur deux.

**Ecole de Meyrin-Village:** le mardi après-midi et le jeudi matin.

Il est possible de prendre rendez-vous avec l'infirmière ou de lui laisser un message au Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ) au 022-546.41.00.

Une permanence téléphonique est ouverte de 8h à 12h et de 13h30 à 17h au 022 546 41 00.

**Le/la formateur/trice consultant-e en éducation et promotion de la santé** (FCPES) du SSEJ intervient dans l'établissement pour l'éducation sexuelle des élèves à partir de la 4P (7-8ans). Il/elle peut également être une personne ressource pour la formation et la mise en place de projets collectifs de promotion de la santé et de prévention, ainsi que répondre, en sa qualité d'expert, à des demandes spécifiques de la direction, des enseignants-e-s ou des élèves en lien avec la sexualité, l'intimité et le respect.

### 4. Assurances scolaires

#### En cas d'accident :

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire **complémentaire** à votre Assurance maladie/accident obligatoire (Lamal). Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par votre assurance. Les élèves sont assurés à titre complémentaire pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école.

Les formalités à suivre en cas d'accident de votre enfant sont les suivantes:

1. **Auprès de l'école:** déclarer l'accident immédiatement au titulaire de classe.
2. **Auprès de la caisse maladie de votre enfant:** faire les mêmes démarches que pour un cas de maladie (demande d'une feuille et remise des factures) pour la prise en charge du cas.
3. Lorsque vous aurez reçu le **décompte final des prestations de votre caisse maladie**, vous voudrez bien en adresser une copie à **ALLIANZ ASSURANCES** (Avenue du Bouchet 2 / CP 40 / 1211 Genève 28 / Tél. 058-358.22.22) afin d'obtenir le paiement de ces prestations.

#### Effets personnels :

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareil électronique, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par l'Etat et donc d'aucun remboursement.

#### Domage causés par des élèves :

L'Etat n'assure pas les élèves. En cas de dégât commis par un-des élèves identifié-s, la prise en charge relève de la responsabilité des parents et répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile.

## 5. Concierges

Les concierges ont pour mission principale d'entretenir l'établissement de Meyrin-Monthoux / Meyrin-Village, propriété de la commune de Meyrin dont ils sont les employés. Ils bénéficient d'aides à temps partiel pour les seconder.

M. Bernard Hasler, responsable de Meyrin-Monthoux est atteignable au 076-417.49.56

M. Maurice Haldimann, responsable de Meyrin-Village est atteignable au 022-782.30.54

## 6. Activités parascolaires

En dehors des heures de classe, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise la prise en charge des enfants inscrits au restaurant scolaire durant la pause de midi et aux activités surveillées en fin d'après-midi. Le GIAP est piloté par les communes genevoises en association avec l'Etat de Genève. **Il est indépendant du DIP.**

**La responsable de secteur est Mme Madeleine SAGER (079-477.18.78)**

### Ecole de Meyrin-Monthoux

Mmes Nathalie Granger (ASE), Marie Lopez, Annoula Pategay, Juana Lopez et Julien Pinol.

Répondeur: 086 079 909 51 86

### Equipe de Meyrin-Village

Mmes Fatiha Lory ( ASE ), White Maria, Charlotte Cochaud, Mercedes Ozelley, Patrizia Pareja, Stéphanie Ravaz, Dib Salwa, M. Loic Boulanger et M. Lubukay Wabobo.

Répondeur: 086 079 909 51 85

La gestion des repas est assurée par la commune de Meyrin. Une demande de réduction de prix ou de gratuité des repas peut être adressée à la Mairie au service Développement Social et Emploi (DES).

Les équipes du GIAP prennent en charge les enfants entre 11h30 et 13h30. Ils sont divisés par groupes d'âge et mangent à tour de rôle au réfectoire de l'école par le biais d'un self-service labellisé Fourchette Verte.

Tous les enfants doivent être présents de 11h30 à 13h30 (pas d'accueil partiel). Deux groupes de grands de Meyrin-Village se rendent à l'école de Meyrin-Monthoux pour prendre leur repas.

Au restaurant scolaire, les enfants sont encouragés à goûter tous les plats servis, sauf pour les enfants au bénéfice d'une dispense demandée par les parents au moment de l'inscription (restriction pour les viandes) ou dûment motivée par certificat médical (allergies).

Un moment de sieste-détente est proposé aux enfants de 4 à 5 ans, après le repas. Diverses activités sont proposées aux autres degrés: tournoi de football, K-Fête, bricolages, jeunesse et sport, jeux de société, promenades, etc... selon l'organisation de l'équipe et de la météo.

### **Activités surveillées:**

Les équipes prennent en charge les enfants entre 16h00 et 18h00. Les enfants de 1P à 4P de Meyrin-Village se rendent à la ferme de la Golette accompagnés de 2 animatrices pour y prendre le goûter et suivre les activités. Les autres enfants restent dans leur école respective.

Après un moment de détente, les enfants sont invités à participer à des ateliers tels que bricolages, jardinage, jeux de société, sorties, projets inter-équipes selon l'organisation et la météo.

Un espace pour les devoirs des enfants est à disposition un jour dans la semaine sans soutien de l'équipe parascolaire.

Tous les enfants doivent être présents pour le goûter et l'atelier qui suit, sauf deux exceptions (voir avis aux parents dans le bulletin d'inscription p.1). Lors de certaines sorties, le retour peut avoir lieu après 18h00 (informations par lettre-circulaire).

## 7. Devoirs surveillés

En fonction des besoins recensés, les directions d'établissement scolaire organisent pour les élèves de la 3P à la 8P, des devoirs surveillés (DS) leur permettant ainsi de disposer d'un lieu calme afin d'effectuer leurs devoirs.

**Cette année, ces temps d'études sont organisés du 29 septembre au 12 décembre 2014 ainsi que du 5 janvier au 12 juin 2015. Ils s'enchaînent à la fin de l'école et durent une heure, de 16h00 à 17h00. L'élève admis ne quitte pas la classe d'études avant l'heure. Toute absence doit être dûment justifiée et excusée par écrit.**

## 8. Office médico-pédagogique (OMP)

Ce service regroupe des psychologues, des logopédistes et des psychomotricien-ne-s. Lors de difficultés constatées à l'école, l'enseignant-e peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation. Des collaborateurs-trices de l'OMP assurent une permanence dans l'établissement Meyrin-Monthoux / Meyrin-Village afin que les enseignants puissent discuter avec eux des difficultés de certains élèves et des moyens à mettre en œuvre pour les dépasser.

Consultation du secteur de Meyrin: 1, chemin Antoine-Verchère  
1217 Meyrin  
Tél. 022-388.26.88

## 9. Demandes de congés, absences et déménagement des élèves

MOTIF	DEMARCHE des PARENTS
<b>Maladie de l'enfant</b>	<i>Avertir l'enseignant-e dans les meilleurs délais. Une excuse écrite peut être demandée. Un certificat médical du médecin traitant est exigé lorsque la maladie de l'enfant est contagieuse.</i>
<b>Deuil, circonstance exceptionnelle, cas de force majeure</b>	<i>Avertir rapidement l'enseignant-e. Indiquer avec précision le motif de l'absence.</i>
<b>Vacances hors périodes officielles : moins d'une semaine prévue</b>	<i>Adresser 15 jours à l'avance au-à la titulaire de classe une demande de congé écrite, motivée et accompagnée, le cas échéant, d'une pièce justificative (ex. attestation professionnelle).</i>
<b>Vacances hors périodes officielles : une semaine prévue et plus</b>	<i>Adresser 15 jours à l'avance au-à la directeur-trice d'établissement une demande de congé écrite, motivée et <u>accompagnée d'une pièce justificative</u> (ex. attestation professionnelle). <b>Ce type de demande ne peut être fait qu'une seule fois par année.</b></i>
<b>Déménagement</b>	<i>Avertir l'enseignant-e par écrit et indiquer la nouvelle adresse complète.</i>



## 11. Association des parents d'élèves (APE MEYRIN)

L'APE MEYRIN est l'association des parents d'élèves des écoles primaires et secondaires de Meyrin et Cointrin. Elle travaille dans le but d'établir et d'organiser une collaboration active entre les parents des élèves de la commune et l'école.

Présidente: Mme Etienne Auffray Hillemans

Adresse: APE MEYRIN  
Case postale 268  
1217 Meyrin 1

Site internet [www.apemeyrin.ch](http://www.apemeyrin.ch)

Contact [apemeyrin@gmail.com](mailto:apemeyrin@gmail.com)

## 12. Adresses utiles

Enseignement primaire		
<b>Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)</b> 5A, chemin de l'Echo 1213 Onex	Tél. 022-327.04.00	
Santé - Loisirs		
<b>Service de santé de l'Enfance et de la jeunesse (SSEJ)</b> Rue des Glacis-de-Rive 11 / CP 3682 1211 Genève 3	Tél. 022-546.41.00	<a href="http://www.geneve.ch/ssej">www.geneve.ch/ssej</a> <a href="mailto:ssj@etat.ge.ch">ssj@etat.ge.ch</a>
<b>Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ)</b> Rue des Glacis-de-Rive 11 / CP 3111 1211 Genève 3	Tél. 022-546.42.00	<a href="http://www.geneve.ch/cdj">www.geneve.ch/cdj</a> <a href="mailto:cdj@etat.ge.ch">cdj@etat.ge.ch</a>
<b>Office médico-pédagogique de Meyrin</b> Ch. Antoine-Verchère 1 1217 Meyrin	Tél. 022-388.26.88	
<b>Service de protection des mineurs (SPMI)</b> Case postale 75 Bd de St-Georges 16 1211 Genève 8	Tél. 022-546.10.00	<a href="http://www.geneve.ch/spmi">www.geneve.ch/spmi</a> <a href="mailto:spmi@etat.ge.ch">spmi@etat.ge.ch</a>
<b>Services des loisirs de la jeunesse (SLJ)</b> Route des Franchises 19 1203 Genève	Tél. 022-546.21.00	<a href="http://www.geneve.ch/slj">www.geneve.ch/slj</a> <a href="mailto:service.loisirs@ete.ge.ch">service.loisirs@ete.ge.ch</a>
Milieux associatifs		
<b>Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)</b> Bd des Promenades 20 1227 Carouge	Tél. 022-309.08.20	<a href="http://www.giap.ch">www.giap.ch</a> <a href="mailto:giap.parascolaire@acg.ch">giap.parascolaire@acg.ch</a>



<b>Le Chaperon Rouge</b> Service de garde enfants - Croix-Rouge genevoise Secteur enfants malades Route des Acacias 9 / CP 288 1211 Genève 4	Tél. 022-304.04.82	<a href="http://www.croix-rouge-ge.ch/index.php?page=chaperon-rouge---garde-d-enfants-a-domicile-3">http://www.croix-rouge-ge.ch/index.php?page=chaperon-rouge---garde-d-enfants-a-domicile-3</a>
<b>Association des Répétitoires Ajeta (ARA)</b> Boulevard des Philosophes 5 1205 Genève	Tél. 022-809.60.60	<a href="http://www.ararep.ch">www.ararep.ch</a>
<b>Association CEFAM</b> Centre de rencontres pour les femmes migrantes de Meyrin Promenade de Champs-Fréchets 15 1217 Meyrin	Tél. 022-777.77.07	<a href="http://www.cefam.ch/CEFAM/CEFAM.html">http://www.cefam.ch/CEFAM/CEFAM.html</a>
<b>APE MEYRIN</b> Case postale 268 1217 Meyrin 1		<a href="http://www.apemeyrin.ch">www.apemeyrin.ch</a> <a href="mailto:apemeyrin@gmail.com">apemeyrin@gmail.com</a>
<b>Commune de Meyrin</b>		
Mairie de Meyrin Développement social et emploi (DSE) Rue des Boudines 2 / CP 367 1217 Meyrin 1  <b>Permanences sociales</b> pour les demandes de soutiens financiers ponctuels ou pour les classes vertes.  <b>Permanences restaurants scolaires</b>  <b>Guide des loisirs:</b> activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire, édition tout ménage.	Tél. 022-782.82.82	<a href="http://www.meyrin.ch">www.meyrin.ch</a>  <i>tous les mardis après-midi de 13h30 à 16h30</i>  <i>la dernière semaine de chaque mois, les</i> <i>mardi de 13h30 à 17h00</i> <i>mercredi de 8h00 à 12h00</i> <i>jeudi de 13h30 à 17h00</i>  <a href="http://www.meyrin.ch/jahia/Jahia/commune/publications">http://www.meyrin.ch/jahia/Jahia/commune/publications</a>

## 14. Règlement d'établissement

L'établissement primaire Meyrin-Monthoux / Meyrin-Village base son action éducative sur une charte et un règlement d'école régulièrement mis à jour. Dans un souci de cohérence, d'équité, de respect de la personnalité et de l'individualité de chaque élève, l'équipe enseignante a mis en place une procédure de punition dont l'objectif est d'obtenir le respect des règles de vie de l'école. Un bureau de la discipline a été instauré à Meyrin-Village dès le début de cette année scolaire.

La charte et le règlement de l'école sont présentés et relus en classe chaque année. Les parents sont invités à en prendre connaissance, à en discuter avec leur enfant, et le cas échéant, à venir poser des questions à l'enseignant-e. Nous comptons sur l'engagement et la collaboration de tous les parents pour faire comprendre aux enfants l'importance du respect des règles de civilité à l'école.

La charte et le règlement sont disponibles sur le site internet de l'établissement.

Bonne année scolaire  
à tous !

